

LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est le service social à destination de toutes les Millavoises et Millavois. Une équipe de professionnels vous accompagne dans vos démarches administratives, vous oriente vers des organismes adaptés et vous soutient dans les situations complexes.

Contenu mis à jour le 17.07.24



Le CCAS propose différentes aides qui sont toutes octroyées seulement après évaluation des travailleurs sociaux (ressources, analyse de la situation globale)

L'AIDE À LA MOBILITÉ

Pour accompagner les Millavoise et Millavois vers plus de mobilité le CCAS peut accorder :

- › une aide financière pour la prise en charge de certaines heures d'apprentissage de la conduite du permis de conduire
- › une aide au transport urbain avec la distribution de trajets gratuits
- › l'attribution de bons de transport permettant des déplacements ponctuels sur Rodez ou Saint-Affrique.



Le CCAS a mis à disposition huit vélos pour les associations locales, *Tremplin pour l'Emploi* et *le Jardin du Chayran* afin de faciliter le déplacement des salariés les plus précaires.

AIDE ALIMENTAIRE

Le CCAS dispose d'un espace alimentaire qui peut vous venir en aide pour pallier une difficulté transitoire. Une distribution de colis alimentaires y est proposée pour les millavois après évaluation de la situation globale avec un travailleur social.

CONSTITUTION DES DOSSIERS D'AIDE SOCIALE À L'HÉBERGEMENT

Bénéficiez d'un accompagnement dans l'instruction du dossier d'aide sociale en vue d'une prise en charge financière par le Conseil Départemental des frais d'hébergement EHPAD ou des frais d'aides à domicile.

- Cette aide peut être octroyée à toute personne âgée et/ou handicapée qui se trouve dans l'incapacité financière de subvenir à ses besoins.

AIDES FINANCIÈRES PONCTUELLES

➤ **Le Secours/dépannage ponctuel**

Cette aide permet d'apporter une réponse immédiate, de type « dépannage d'urgence », aux personnes dans le besoin.

➤ **Aide aux paiements des factures d'eau**

L'objectif est de prévenir les coupures d'eau, de permettre le maintien dans le logement et d'éviter un déséquilibre financier des ménages en difficulté.

➤ **Aide financière pour le règlement de certaines leçons pour le permis de conduire**

Cette aide, est ouverte à toute personne résidant Millau après obtention du code. Elle vient compléter les dispositifs déjà existants en la matière . Elle est attribuée sous conditions de ressources, après avis des travailleurs sociaux du CCAS.

➤ **Aide financement accueil de jour « Cheveux d'ange »**

Cette aide permet de prendre en charge une journée par semaine aux « Cheveux d'Ange » pour les personnes qui sont déjà bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie.

➤ **Aide financière partielle de l'aide à domicile**

Elle participe à la prise en charge de l'intervention d'une aide à domicile pour toute personne en situation de handicap, invalidité, maladie ou autre problématique ne relevant d'aucun dispositif de droit commun et n'ayant aucun proche aidant en capacité d'apporter l'aide nécessaire.

DOMICILIATION

La domiciliation ou "élection de domicile" permet aux personnes sans domicile stable de disposer d'une adresse administrative où recevoir leur courrier.

Cette procédure est un préalable obligatoire pour faire valoir certains droits (délivrance d'une carte d'identité, inscription sur les listes électorales, aide juridique...) et bénéficier de prestations sociales (RSA, Allocation Adulte Handicapée, Allocation Personnalisée d'Autonomie...).

- La demande de domiciliation doit être adressée à un Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) ou auprès d'un organisme, agréé à cette fin par le préfet du département.

Toute demande d'élection de domicile, ou de renouvellement adressée à un organisme, est suivie d'un entretien avec l'intéressé, au cours duquel il reçoit une information sur ses droits et les obligations à respecter dans le cadre de la domiciliation.

Les actes administratifs du CCAS

✓ Conseil d'administration du 11 juillet 2024

Publié le 17.07.24

[Listes des délibérations](#)

[Délibérations](#)

✓ Conseil d'administration du 12.04.24

[Ordre du jour](#)

[Décisions](#)

[Délibérations](#)

[Budget primitif](#)

[Compte administratif 2023](#)

✓ Conseil d'administration du 14.03.24

[Ordre du jour](#)

[Délibérations](#)

[Décisions](#)

✓ Conseil d'administration du 28.12.23

Publié le 31.01.24

[Liste des décisions](#)

[Liste des délibération](#)



VILLE DE MILLAU

17 avenue de la République
12100 Millau
05 65 59 50 00